

Traitement des abus sexuels au sein de l'Église catholique romaine en Suisse

Bref texte III sur le projet global et l'avancement de la mise en œuvre des mesures décidées

Date : 22 mai 2024

But : Utilisation par exemple sur les sites web des mandantes, des évêchés, des organismes cantonaux et des Ordres ; si possible, aussi sur les sites web des cures et paroisses

[confidentiel – publication : pas avant le 27 mai, 9h30]

1. Descriptif de projet, version longue

Mesures de lutte contre les abus et leur dissimulation

Les diocèses et cantons ont depuis longtemps pris des mesures pour lutter préventivement contre le risque d'abus sexuels et pour aider les victimes. Toutefois, le rapport publié en septembre 2023 sur le projet pilote scientifique a démontré que le travail était loin d'être terminé.

Les trois organisations nationales de l'Église catholique romaine de Suisse – la CES, la RKZ et la KOVOS – avaient mandaté cette étude historique. Elles élaborent maintenant à l'échelon national d'autres mesures afin de lutter de manière encore plus systématique contre les abus dans leurs rangs et d'améliorer l'aide aux victimes.

1. À l'avenir, l'aide indépendante aux victimes sera fournie uniquement par les services d'aide aux victimes reconnus par les pouvoirs publics. Les structures internes à l'Église de signalement et de traitement des cas seront évaluées et développées avec le concours de spécialistes externes.
2. Des examens psychologiques externes permettront de s'assurer que seules des personnes adéquates pour le ministère pastoral, en contact direct avec autrui, serviront l'Église.
3. Des standards uniformes à l'échelon national seront appliqués pour la tenue des dossiers personnels et pour la transmission d'informations importantes concernant le personnel ecclésial. Cela permettra par exemple d'éviter des transferts suite à des comportements délictueux.
4. Les recherches scientifiques sont poursuivies, à nouveau en collaboration avec le Séminaire historique de l'Université de Zurich. Les résultats seront présentés en 2027.
5. Les membres des trois mandantes s'engagent à ne plus détruire de documents ou de dossiers en lien avec des cas d'abus ou documentant leur gestion.
6. Un tribunal canonique national sera le garant d'une jurisprudence uniforme dans tous les évêchés de Suisse. Les droits de procédure des personnes concernées seront garantis. De plus, le tribunal comprendra des juristes externes à l'Église.

De plus amples informations sur l'avancement des travaux ainsi qu'un aperçu des services d'aide aux victimes sont disponibles sur le site web du projet : www.abus-cath-info.ch

Le projet historique de suivi 2024–2026 verra l'équipe de chercheurs de l'Université de Zurich prendre davantage en considération le point de vue des victimes et d'autres témoins. Toute personne disposée à discuter avec l'équipe de recherche des abus sexuels et de la manière dont l'Église les a traités peut prendre contact avec l'équipe de recherche en écrivant à :
recherche-abus@hist.uzh.ch, forschung-missbrauch@hist.uzh.ch ou ricerca-abusi@hist.uzh.ch.

2. Bref texte mis à jour pour une actualité sur le site web, un bref article de newsletter et autres

Mesures de lutte contre les abus et leur dissimulation

À l'avenir, les victimes d'abus sexuels pourront obtenir partout en Suisse une aide professionnelle et indépendante et demander des comptes aux auteurs. Les risques de nouveaux abus seront réduits le plus possible à tous les niveaux des institutions et la dissimulation d'actes répréhensibles sera empêchée.

Les trois organisations ecclésiastiques nationales suisses – la CES, la RKZ et la KOVOS – élaborent diverses mesures à cet effet. Les premières nouveautés devraient prendre effet début 2025.

Avancement du projet : www.abus-cath-info.ch

3. Bref texte pour les réseaux sociaux

Insérer partout le lien et le hashtag :

Informations complémentaires : [Traitement des abus en Suisse](#)

#TraitementAbusSuisse

((élément visuel > voir en annexe))

Premiers résultats intermédiaires : partenariats importants établis et clarifications menées pour les mesures décidées en septembre 2023

Traitement des abus en Suisse

((texte))

À l'avenir, les victimes d'abus sexuels pourront obtenir partout en Suisse une aide professionnelle et indépendante et demander des comptes aux auteurs. Les risques de nouveaux abus seront réduits le plus possible à tous les niveaux des institutions et la dissimulation d'actes répréhensibles sera empêchée.

Les trois organisations ecclésiastiques nationales suisses – la CES, la RKZ et la KOVOS – ont présenté dans un rapport intermédiaire, le 27 mai 2024, l'avancement de la mise en œuvre des mesures.

1. À l'avenir, l'aide indépendante aux victimes sera fournie uniquement par les services d'aide aux victimes reconnus par les pouvoirs publics. Les structures internes à l'Église de signalement et de traitement des cas seront évaluées et développées avec le concours de spécialistes externes.
2. Des examens psychologiques externes permettront de s'assurer que seules des personnes adéquates pour le ministère pastoral, en contact direct avec autrui, serviront l'Église.

3. Des standards uniformes à l'échelon national seront appliqués pour la tenue des dossiers personnels et pour la transmission d'informations importantes concernant le personnel ecclésial. Cela permettra par exemple d'éviter des transferts suite à des comportements délictueux.
4. Les recherches scientifiques sont poursuivies, à nouveau en collaboration avec le Séminaire historique de l'Université de Zurich. Les résultats seront présentés en 2027.
5. Les membres des trois mandantes s'engagent à ne plus détruire de documents ou de dossiers en lien avec des cas d'abus ou documentant leur gestion.
6. Un tribunal canonique national sera le garant d'une jurisprudence uniforme dans tous les évêchés de Suisse. Les droits de procédure des personnes concernées seront garantis. De plus, le tribunal comprendra des juristes externes à l'Église.

Avancement du projet : Traitement des abus en Suisse